



Présidence belge de l'Union 2010 :

**Remettre l'Europe en action et poser les jalons
institutionnels pour l'avenir**

Sami ANDOURA

JUILLET 2010

N.B. : La version originale de cette contribution a été publiée en anglais sous forme d'ARI – Analysis of the Real Instituto Elcano en août 2010. Ce document peut être consulté sur le site de l'Institut Elcano : <http://www.realinstitutoelcano.org>.

Sami ANDOURA est chargé d'études à *Notre Europe* sur les questions de politique énergétique (interne et extérieure) et les relations extérieures de l'Union européenne.

Table des matières

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Introduction - Synopsis | P. 1 |
| Une nouvelle crise politique nationale | P. 1 |
| Une présidence sobre, pragmatique et réaliste | P.4 |
| Mettre en place les bonnes pratiques institutionnelles : le traité, tout le traité et rien que le traité | P. 5 |
| Un programme de travail principalement législatif | P. 8 |
| Conclusion | P. 14 |

Introduction - Synopsis

La Belgique, qui succède à l'Espagne à la présidence de l'Union européenne le 1er juillet 2010, entame celle-ci sur fonds de crise politique nationale. Après les cas des présidences danoise (1993), italienne (1996) et tchèque (2009), c'est au tour de la Belgique de présider l'Union avec un gouvernement démissionnaire. Cette présidence arrive aussi dans un contexte européen de crise économique, financière et sociale, et au terme de la période de transition pour la mise en œuvre du nouveau Traité de Lisbonne. Dans ce contexte difficile, la Belgique sera-t-elle capable de relever le double défi de gérer la présidence de l'Union à cette période cruciale, tout en révisant ses propres fondations constitutionnelles nationales ?

Une nouvelle crise politique nationale

La démission impromptue du gouvernement belge le 22 avril 2010, faisant suite au retrait de sa composante libérale flamande, a entraîné la tenue d'élections anticipées le 13 juin 2010, et qui ont consacré la victoire des nationalistes flamands au nord du pays (N-VA dirigée par Bart de Wever – informateur), et des socialistes wallons au Sud (PS dirigé par Elio di Rupo – pré-formateur). Ce sont ces deux forces politiques que tout oppose qui doivent maintenant assumer le leadership politique dans la recherche d'une nouvelle coalition et la formation d'un futur gouvernement. Gouvernement qui aura pour mission première de négocier une réforme constitutionnelle du pays vers plus de fédéralisme, voire une forme nouvelle de confédéralisme entre flamands, wallons et bruxellois. Dans ce contexte politique sensible, le gouvernement actuel du Premier Ministre Yves Leterme devra diriger le pays mais aussi la présidence tournante de l'Union avec pour seules prérogatives la gestion des affaires courantes. Cette situation a pour effet de limiter considérable-

ment la marge de manœuvre de ce gouvernement en sursis, tant sur la scène nationale qu'europpenne.

Or, les différents acteurs politiques responsables se veulent plutôt rassurant et assurent que la situation politique nationale et la négociation de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral ne gênera pas l'exercice de cette présidence. En outre, l'ambition affichée par les différents acteurs désignés par le Roi pour la négociation et formation du nouveau gouvernement (informateur, pré-formateur & formateur) est de voir ces négociations se clôturer au plus vite, en vue d'avoir un nouveau gouvernement en place avant octobre prochain. Le fait que la machine européenne soit plus ou moins à l'arrêt pendant les mois de juillet et août laisse un précieux sursis aux acteurs impliqués.

Il est néanmoins permis de s'interroger sur l'impact déstabilisant, et potentiellement dommageable pour l'efficacité de cette présidence, que pourrait avoir un changement d'équipe en cours de mandat. Cette question est d'autant plus sensible dans l'hypothèse où certains nouveaux ministres devaient être novices, sans expérience européenne ou internationale majeure. Il appartiendra à cet égard aux familles politiques au pouvoir de choisir pour les postes les plus 'exposés' des ministres qui auront l'expérience requise. Il n'y a pas non plus de garantie que le poste de secrétaire d'Etat aux affaires européennes existera toujours en tant que tel, ou encore que ce dernier sera occupé par Olivier Chastel, en poste actuellement. Quoiqu'il en soit, cette situation de vide politique affectera inévitablement la présidence belge de l'UE, sans pour autant la déstabiliser complètement. En effet, cette énième crise politique belge a incontestablement jeté le doute chez ses partenaires européens quant à sa capacité de gérer une présidence européenne, d'autant plus en période de crise, mais aussi une perte de crédibilité politique qui pourrait être préjudiciable à son leadership sur certains dossiers.

Il faut néanmoins relativiser les scénarios apocalyptiques d'éclatement de la Belgique dans les mois à venir, ou encore de totale paralysie en pleine présidence de l'UE. Il faut tout d'abord rappeler que la Belgique, Etat membre fondateur de l'Union, jouit d'une riche expérience communautaire, et exercera la présidence de l'Union pour la douzième fois de son histoire. La diplomatie et l'administration belge sont en effet extrêmement bien rôdées à l'exercice. Ensuite, la Belgique peut s'appuyer sur une bonne préparation de sa présidence. Dès le départ, celle-ci a été la plus inclusive possible, en associant à la préparation de son programme les différentes entités régionales et communautaires concernées, ainsi que les différentes formations politiques impliquées dans les divers échelons du pouvoir. Le programme de la présidence et les positions belges, qui ont été approuvées par toutes les Régions et Communautés à l'issue de nombreuses réunions au sein des deux organes de concertation (groupe de suivi et Task Force 2010), s'appuie sur un véritable consensus national qui ne pourra dès lors être affecté par un potentiel changement de gouvernement en cours de présidence. En outre, nombre de Conseils des Ministres sectoriels (Economie et Finances, Justice, Agriculture, Marché intérieur, etc.) seront présidés par des ministres des entités fédérées, régionales ou communautaires, et ce encore plus que par le passé (accord national de coopération de 1994). Ces entités régionales et communautaires, qui ne sont pas concernées par le changement de gouvernement, seront donc en plein exercice et non pas en affaires courantes. A titre d'exemple, c'est la ministre flamande de l'Environnement, Joke Schauvliege, qui représentera l'Union au sommet climatique de Cancun. Enfin, la Présidence belge peut s'appuyer sur un excellent travail d'équipe dans la préparation des trois présidences tournantes programmées ensemble au sein du trio constitué avec l'Espagne et la Hongrie. Les trois pays se sont impliqués très tôt et de façon collective sans précédent, dans l'élaboration d'un programme commun, la répartition des responsabilités dans le temps, et l'anticipation de bonnes pratiques institutionnels conjointes. Cette entente et vision commune

entre ces trois pays constitue un gage de sécurité supplémentaire pour la bonne conduite de la présidence belge et la continuité requise entre chacune de ces trois présidences.

On doit aussi garder à l'esprit que la présidence tournante belge s'exerce sous un nouveau traité qui modifie le rôle de deux personnages clés traditionnels que sont le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères nationaux au profit des figures nouvellement créées que sont le Président Permanent du Conseil européen et le Haut représentant pour les Affaires étrangères. Cette redistribution des rôles institutionnels au sein de l'Union a pour effet de retirer à la présidence tournante une large part de ses prérogatives, telle que la présidence du Conseil européen, ou encore la représentation de l'Union sur la scène internationale.

Une présidence sobre, pragmatique et réaliste

Ironie du sort, c'est à la fin de la dernière présidence belge de 2001 que les dirigeants européens avaient lancé l'idée d'une Convention sur l'avenir de l'Europe, qui était chargée de préparer une Constitution pour l'UE. C'est aujourd'hui sous présidence belge, près de dix ans plus tard, que doit s'achever la période de transition pour la complète mise en œuvre du nouveau Traité de Lisbonne. C'est donc résolument tournée vers l'action, et non plus vers de grandes introspections sur l'avenir de l'Europe, que la Belgique entend mener sa présidence. Il faut donc s'attendre à une présidence sobre, pragmatique et réaliste.

De façon générale, la Présidence belge se défend de ne pas avoir d'ambition, mais préfère souligner que si elle est ambitieuse, c'est avant tout pour l'Europe. Elle entend privilégier le réalisme aux effets d'annonce et autres grandes envolées lyriques dommageables, refusant de se fixer des douzaines d'objectifs et autant de dizaines de priorités, comme certains l'ont fait dans le passé. Cela lui permet aussi d'éviter d'amères désillu-

sions en fin de parcours. La Belgique se concentrera sur ses tâches principales que sont la présidence des Conseils sectoriels et autres réunions et avant tout favoriser l'adoption des actes législatifs. Cette Présidence se réclame aussi d'être sobre, comme l'illustre son budget relativement modeste (118,5 millions d'euros). La Belgique souhaite éviter de susciter la polémique sur le coût de sa présidence en temps de crise, comme ce fut notamment le cas sous présidence française en 2008.

La Présidence belge se veut d'emblée résolument pragmatique. Plutôt que de lancer de nouveaux grands chantiers sur l'avenir de l'Europe, celle-ci cherchera avant tout à résoudre des problèmes concrets, et notamment les dossiers législatifs anciens et complexes. Elle entend résorber l'arriéré législatif qui s'est accumulé depuis 2009, marquée par la crise et la transition institutionnelle. La Belgique a sélectionné les dossiers qui semblent mûrs et qui pourraient ainsi être finalisés dans les mois à venir. Il y aura donc beaucoup d'activité, mais concentrée avant tout sur le travail législatif. Enfin, la Présidence belge poursuivra les travaux entrepris sous les présidences précédentes en vue de mettre en œuvre le Traité de Lisbonne.

Mettre en place les bonnes pratiques institutionnelles : le traité, tout le traité et rien que le traité

Plutôt que de subir ces innovations institutionnelles, la Belgique en tant qu'adepte de la méthode communautaire entend profiter pleinement de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne pour imprimer sa marque sur la pratique à venir de la présidence rotative et ainsi créer les 'bons' précédents, avec pour fil conducteur un soutien plein et sincère aux nouvelles institutions mises en place par le traité, principalement le Président Permanent du Conseil européen (PPC) et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, en l'occurrence respectivement le belge Herman Van Rompuy (HVR) et la britannique

Catherine Ashton. La diplomatie belge se mettra au service de ces institutions, afin qu'elles puissent pleinement exercer leurs nouvelles compétences, et veillera tout particulièrement à éviter les malentendus voire même les conflits entre présidence tournante et présidence stable.

De façon générale, la Présidence belge entend jouer un rôle d'intermédiaire voire de médiateur, plutôt que de véritable leader, afin de favoriser un nouvel équilibre interinstitutionnel non plus au sein du classique triangle institutionnel mais du nouveau carré magique représenté par la Commission européenne (et son Président), le Parlement européen, le PPC, et le HR (et son service diplomatique). La Belgique souhaite favoriser de bonnes relations avec ces différentes entités, et s'efforcer que celles-ci s'entretiennent régulièrement. Le Ministre des affaires étrangères belge, Steven Vanackere, a fait remarquer en ce sens que la présidence tournante n'était peut-être plus le 'berger' en tant que tel, mais plutôt le 'chien du berger' qui devait veiller à ce que le 'troupeau' avance ensemble.

S'agissant du PPC, le fait que ce dernier soit belge, et unanimement respecté dans son pays, ne peut que favoriser une bonne coopération entre la présidence tournante et la présidence stable. La Belgique défend ainsi directement l'action entreprise par le PPC, en soutenant que celle-ci n'affecte en aucun cas la méthode communautaire, mais qu'au contraire, cette nouvelle approche top down doit entraîner une émulation positive avec les autres institutions, et principalement la Commission européenne. Cet argument a déjà trouvé une illustration dans le débat sur la gouvernance économique de l'Union, et le fait que la Commission ait sorti ses propres propositions sur la gouvernance économique et sur la supervision des budgets nationaux, sans attendre les résultats de la Task Force présidée par HVR. A terme, la Présidence belge souhaiterait souligner et renforcer la complémentarité entre ces deux acteurs, mais aussi un meilleur partage des rôles, avec une Commission européenne

qui retrouverait toute sa capacité d'initiative politique, et le PPC qui serait chargé de confronter les propositions de la Commission (de préférence ambitieuses) à la réalité politique et chercher le compromis entre Etats membres sur cette base.

S'agissant du HR et du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), la Présidence belge entend jouer le rôle d'appui nécessaire, et mettre à la disposition du HR ses ressources diplomatiques. Plus particulièrement s'agissant du SEAE, la Présidence belge souhaiterait que ce dernier soit opérationnel dès décembre prochain.

La Présidence belge entend aussi poser sa 'griffe' sur d'autres dimensions institutionnelles, et notamment quant au nouveau rôle du Conseil Affaires Générales (CAG). La Présidence belge insistera sur le rôle de ce dernier dans le suivi et la coordination dans la mise en œuvre des décisions du Conseil européen plutôt que sur son rôle en amont pour la préparation de ce dernier, qui reviendrait au PPC. La Présidence belge justifie cette orientation par le fait que c'est le plus souvent dans la mise en œuvre des décisions que l'Union a pêché par le passé, comme ce fut le cas notamment dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne.

En outre, la Présidence belge a décidé de mettre un accent particulier sur le rôle accru du Parlement européen après Traité de Lisbonne (et qui entend encore renforcer son leadership), et ce dès la préparation de sa présidence. La Présidence belge souhaite renforcer le lien entre Conseil et Parlement, à travers des rencontres mensuelles portant sur l'évolution législative dans l'UE. Elle vise ainsi à développer de façon régulière les rencontres informelles entre la présidence et le Parlement, en marge des sessions plénières à Strasbourg mais aussi à Bruxelles. En outre, la Présidence belge entend tirer les leçons de l'accord SWIFT, et donc éviter à l'avenir de mettre le Parlement devant le fait accompli. La Présidence belge devra néanmoins convaincre et rassurer certains Etats membres

qui ne voient pas nécessairement le bienfondé d'un tel rapprochement. Enfin, cette position vis-à-vis du Parlement européen lui permettrait d'obtenir la confiance et le précieux soutien de celui-ci sur de nombreux dossiers difficiles, tels que la supervision financière, etc.

Last but not least, plusieurs Etats membres, dont la Hongrie et la Pologne qui exerceront successivement la présidence de l'UE en 2011, ont d'ores et déjà exprimé leur crainte que la Belgique 'laisse filer' la présidence tournante dans les mains de ces institutions stables, entraînant une véritable dilution de la présidence tournante. La Belgique ne nie pas qu'elle entende créer de nombreux précédents qui feront référence pour les présidences suivantes, mais souligne qu'elle le fera en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et que les méthodes de travail et le partage des responsabilités ainsi consolidés et stabilisés le seront en pleine conformité avec le Traité de Lisbonne. La Présidence belge devra être très convaincante, et inclusive, vis-à-vis de ses homologues, si elle veut que cet acquis ne soit pas remis en cause plus tard par les présidences hongroises et/ou polonaises.

Un programme de travail principalement législatif

Le programme de la Présidence belge s'inscrit dans la continuité du travail réalisé par la Présidence espagnole et suit les lignes directrices décidées conjointement avec l'Espagne et la Hongrie dans leur programme commun de trio de la présidence. Le programme de la Présidence belge tel qu'il a été présenté se décline autour de 5 grands axes et dix chapitres (pour dix formations du Conseil). Les cinq axes principaux qui ont chacun leur objectif propre sont les suivants:

- axe socio-économique avec pour objectif de 'Renouer avec la croissance durable et la compétitivité' ;
- axe social avec pour objectif de 'Stimuler le progrès social' ;

- axe environnemental avec pour objectif le 'Passage à une économie verte' ;
- axe Liberté, sécurité, Justice avec pour objectif d' 'Approfondir et finaliser l'Espace européen de Liberté, Sécurité et Justice' ;
- axe Dimension extérieure avec pour objectif de 'Renforcer le pouvoir d'attraction de l'Union dans le monde et son rôle en tant qu'acteur pour la paix et la sécurité'.

Plus concrètement, le programme met l'accent sur quelques dossiers spécifiques et urgents, identifiés comme prioritaires, tels que: la mise en place du SEAE ; l'adoption du budget européen pour 2011 ; le brevet européen ; la supervision financière ; l'accord SWIFT ; l'initiative citoyenne ; et l'adoption des lignes directrices pour l'emploi.

Budget 2011. La Présidence belge souhaite également créer les bonnes pratiques dans la mise en œuvre des innovations du Traité de Lisbonne en faisant adopter sans encombre le budget européen pour 2011 selon la nouvelle procédure budgétaire en vigueur. Au-delà de l'adoption du budget 2011, la Présidence belge pourrait, si les conditions politiques s'y prêtent, amorcer le débat sur la révision budgétaire à venir et le future cadre financier pluriannuel, et à ce titre la question des ressources propres de l'Union, mais aussi la révision de la Politique agricole commune et de la Politique de cohésion, ou encore la question du financement de la nouvelle Stratégie UE 2020. La Communication de la Commission européenne introduisant le débat sur la révision budgétaire à venir devrait sortir dès septembre 2010, et donnera lieu à un débat au Conseil européen qui, dans le meilleur des cas, pourrait adopter certaines conclusions de principe sur ces enjeux majeurs, en laissant ensuite le soin à la Présidence hongroise de négocier plus en détail ces potentiels accords de principe.

Gouvernance Economique. La Présidence belge devra assurer le suivi des propositions que doit rendre la Task Force sur la gouvernance économique présidée par HVR et composée des Ministres des finances ainsi que du Commissaire européen aux Affaires économiques et financières, du président de la BCE et du président de l'Eurogroupe en octobre 2010. Celle-ci doit se pencher sur les mesures et réformes indispensables pour garantir la convergence des politiques économiques et le respect d'une plus grande discipline budgétaire de l'Union. Il reste à déterminer dans quelle mesure ces propositions resteront lettre morte, ou au contraire seront partagées par les Etats membres et le Parlement européen, et seront relayées par de véritables propositions de la Commission européenne, mais vraisemblablement pas avant 2011. De façon générale, la préférence belge dans ce débat va vers le renforcement du rôle de la Commission. La Belgique souhaiterait en outre élargir le débat sur la gouvernance économique à la dimension sociale, en y incluant à ce titre les Ministres des affaires sociales, ainsi que les partenaires sociaux, et favoriser un rôle accru du Conseil EPSCO à côté du Conseil ECOFIN.

Supervision Financière. La Présidence belge ambitionne de faire avancer le tentaculaire et complexe dossier de la supervision des activités financières au sein de l'Union, faisant suite aux propositions du rapport de Larosière. La Présidence belge souhaite débloquent l'impasse entre le Parlement européen et le Conseil, et trouver un compromis sur les questions sensibles que sont notamment les pouvoirs des trois autorités européennes de supervision (banque, marchés financiers et assurance), ou encore le statut et fonctionnement du Comité européen du risque systémique (CERS). En outre, la Présidence belge souhaiterait obtenir un accord de principe sur une taxe sur les transactions financières, ainsi qu'un accord définitif sur la taxation des banques. Sur cette dernière proposition, la Belgique privilégierait une solution mondiale, sinon européenne. Si une solution à 27 Etats membres s'avérait impraticable, la Belgique serait prête à promouvoir l'utilisation des outils de coopération

renforcée entre les pays de la zone euro. Les Européens, dont la crédibilité est en jeu, ne devront pas perdre de temps sur ce dossier, alors que les Etats-Unis viennent d'adopter leur réforme globale des marchés financiers.

Thématique Sociale. La Belgique entend cultiver la dimension sociale de sa présidence, avec pour ambition de donner vie à cette nouveauté du Traité de Lisbonne qu'est la 'clause sociale' (Article 9 TEU), et selon laquelle l'Union devra prendre en compte les exigences sociales (promouvoir l'insertion sociale et lutter contre la pauvreté) dans la définition et dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de l'Union ainsi dans l'adoption de toute nouvelle législation. Il appartiendra à la Belgique de faire des propositions pour donner un contenu concret à cette clause, en concertation avec les partenaires sociaux. La Présidence belge souhaite aussi faire adopter les lignes directrices intégrées pour l'emploi, et mettre en œuvre les lignes directrices à vocation sociale et pour l'emploi (n° 7 à 10) de la nouvelle stratégie UE 2020.

Brevet Européen. La Belgique tentera d'obtenir un accord politique sur le brevet européen, qui faut-il le rappeler, était déjà à l'agenda de sa dernière présidence en 2001. La Présidence belge souhaite arracher un accord sur le régime linguistique, tout en laissant ouverte la possibilité d'obtenir cet accord avec seulement quelques Etats membres, et utiliser si nécessaire les instruments d'intégration différenciée offerts par le traité et permettant à un groupe d'états d'aller de l'avant dans certains domaines sans attendre les plus récalcitrants. De façon générale, la Belgique n'est pas opposée à l'utilisation des coopérations renforcées si le besoin s'en fait sentir, comme ce fut le cas pour la première coopération renforcée sur les divorces transfrontaliers.

Initiative Citoyenne. Cette thématique citoyenne a toujours été une priorité européenne de la Belgique, qui souhaite exercer sa présidence

directement 'au service des citoyens'. Ainsi, la Présidence belge entend faire aboutir cette autre nouveauté du traité qu'est le droit d'initiative citoyenne, permettant à un million de citoyens (au moins) provenant d'un nombre significatif d'Etats membres de demander à la Commission européenne de présenter une proposition sur un sujet donné. La Présidence belge souhaite obtenir le règlement définitif permettant de rendre opérationnelle cette nouvelle initiative.

SEAE. La Présidence belge souhaite que le SEAE soit opérationnel dès le 1er décembre 2010, date anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et afin que le HR puisse appuyer son action sur ce nouvel instrument diplomatique indispensable, et ne doive dès lors plus se reposer sur les services diplomatiques des présidences tournantes. Il s'agit d'une véritable course contre la montre pour obtenir le règlement financier, le recrutement du personnel et le nouveau statut, ainsi que la mise en place des délégations de l'Union. Le fait que le Parlement, le Conseil et la Commission aient trouvé un accord politique début juillet sur un texte de compromis relatif à l'organisation et le fonctionnement du service extérieur permet aux acteurs impliqués de se concentrer sur la pratique et la mise en place opérationnelle du SEAE. Enfin, la philosophie générale de la Présidence belge sur ce dossier est qu'il faut rendre le SEAE opérationnel le plus rapidement possible, dans une approche progressive plutôt que de vouloir le dessiner aujourd'hui tel qu'il devrait être à l'horizon 2050. La Belgique insiste dès lors sur la possible clause de révision à l'horizon 2013 afin d'adapter le SEAE après deux ans, selon l'évolution de la pratique et des besoins.

Relations Extérieures. Toujours dans le domaine des relations extérieures de l'Union, mais cette fois s'agissant des secteurs autres que PESC, et plus précisément de la dimension extérieure des politiques internes, la Présidence belge souhaite clarifier les nombreuses questions liées aux compétences partagées ou exclusives, et à l'exer-

cice de ces compétences, suite aux modifications apportées par le Traité de Lisbonne dans ces domaines. De nombreuses politiques communautaires sont affectées par ces changements, et notamment les politiques environnementale, énergétique, commerciale, etc. Au-delà de la question de compétence se pose celle tout aussi fondamentale de la représentation extérieure de l'Union, pour laquelle devra être inventé un nouveau système se substituant à l'ancienne Troïka abandonnée mais pas encore remplacée. La Présidence belge devra proposer un nouvel arrangement pragmatique pour les prochaines négociations à venir, satisfaisant la Commission européenne et les Etats membres. A ce titre, il n'est pas clair si la Présidence belge tentera de traiter cette question au cas par cas ou plutôt mettre en place un nouveau système horizontal stable et consensuel permettant à l'Union de parler d'une seule voix sur la scène internationale et être représentée dans les organisations internationales. Plus concrètement, le premier test, décisif, sera la préparation de la négociation internationale post Copenhague. Il s'agira d'éviter au Sommet de Cancun l'écueil de Copenhague, où l'Union avait une position commune pour laquelle elle était cependant incapable de négocier de façon unifiée mais au contraire en ordre dispersé, par la Commission, la présidence et plusieurs autres Etats membres présents. Enfin, la Présidence belge sera responsable d'organiser le sommet Asie-Europe (ASEM) les 4 et 5 octobre à Bruxelles, qui sera présidé par le PPC et non par le Premier ministre belge.

Elargissement. S'agissant de la question des futurs élargissements et autres candidatures d'adhésion, la Belgique veut se limiter à un rôle d'honnête courtier (honest broker) et éviter toute précipitation inconsidérée ou encore tout atermoiement funeste. La présidence souhaite s'engager dans la dernière ligne droite vers une adhésion de la Croatie, et voir avancer vite et efficacement les négociations avec l'Islande. Elle est aussi prête à avancer sur le dossier de la Turquie, mais uniquement selon les mérites propres de ce candidat.

Il existe bien d'autres dossiers au programme de la Présidence belge, mais cette dernière a déjà fait savoir que ce serait sur les actions prioritaires mentionnées ci-dessus qu'elle évaluera la réussite de sa présidence. Il faut mentionner à ce titre le fait qu'un accord définitif ait déjà été obtenu pour l'accord SWIFT sur le transfert de données financières aux Etats-Unis dans le cadre de la lutte contre le terrorisme en tout début de Présidence belge.

Conclusion

La crise politique belge renvoi inévitablement à des questions fondamentales telles que la compatibilité entre un nouvel approfondissement du fédéralisme 'à la belge' et l'approfondissement de l'intégration européenne. La façon dont la Belgique arrivera à sortir de cette ultime crise 'par le haut', et démontrera une nouvelle fois son sens du compromis et d'une certaine unité, en évitant l'éclatement du pays, sera riche d'enseignement pour de nombreux autres Etats membres aussi concernés par les questions sensibles de régionalisme, fédéralisme, etc. et de façon général, pour la construction européenne, larvée par un renouveau du nationalisme et un euroscepticisme rampant.

La Présidence belge sera en outre une opportunité pour la Belgique de mettre au service de l'Union ses capacités d'organisation, son sens du compromis, et toute la mesure de son engagement européen. Ainsi, cette présidence sera réussie si elle est capable concrètement de faire adopter les législations en cours. Néanmoins, il faut encore une fois rappeler que la marge de manœuvre pour une présidence tournante de six mois est étroite, et soumise aux divers aléas que sont notamment l'héritage de la présidence précédente, les propositions de la Commission européenne et le compromis entre le Parlement européen et le Conseil. Souvent par le passé, il n'aura pas fallu plus de quelques semaines pour que le programme de travail soigneusement élaboré par la présidence soit

dépassé. Tout le monde se souvient encore de la dernière Présidence belge, au second semestre 2011, dont le programme fut largement remis en cause par la crise internationale suite aux attentats du 11 septembre, dont la gestion par la Présidence belge à l'échelle européenne fut unanimement saluée par ses pairs.

Enfin, la présidence tournante sera une occasion pour la Belgique de (re) confirmer son attachement pour la méthode communautaire, souvent mis en doute depuis l'accession de HVR à la présidence permanente du Conseil européen et le soupçon de dérive intergouvernementale éprouvé par de nombreux observateurs à son encontre. La mise en œuvre des innovations institutionnelles du Traité de Lisbonne qui, faut-il encore le souligner, a pour effet principal de réduire la marge de manœuvre et l'importance de la présidence nationale, sera une occasion unique d'y procéder. Les premiers rôles ne seront plus joués par des membres du gouvernement belge mais par les institutions stables que sont le PPC et le HR. Dès lors, la relative faiblesse d'un gouvernement expédiant les affaires courantes couplée au savoir-faire et à l'européisme qui caractérisent la Belgique représentent une chance à saisir pour les nouvelles institutions du Traité de Lisbonne, une opportunité unique pour bien s'installer.